

Charte de responsabilité environnementale des laboratoires de recherche publique

Après plusieurs décennies de recherche scientifique, le lien entre activités humaines, changement climatique, et dégradations de la biosphère est aujourd'hui clairement établi et documenté à l'échelle mondiale. Les travaux de prospective montrent qu'il existe un risque élevé que la situation devienne irréversible dans de nombreux socio-écosystèmes – possiblement à moyen terme – si nous poursuivons sur la trajectoire actuelle d'utilisation de ressources et de rejet de gaz à effet de serre.

Objectifs de la charte

Face à cette urgence environnementale les directions des laboratoires signataires de cette charte reconnaissent la réalité et l'importance de cette situation, et manifestent leur volonté de mettre en œuvre un changement progressif de nos pratiques professionnelles pour réduire significativement l'impact environnemental de nos activités de recherche. Ils s'engagent à diffuser cette charte auprès de leurs personnels et publics, et à promouvoir sa mise en application rapide et effective dans leur environnement tant interne qu'externe, notamment sur les axes définis ci-dessous.

Engagement sur huit thématiques majeures

Les laboratoires signataires s'engagent à :

1- Gestion des laboratoires

- prendre en compte la problématique de l'empreinte environnementale dans la gestion de leur unité de recherche,
- s'assurer que les différents projets et équipes de leur unité intègrent cette problématique dans la gestion de leurs activités,
- créer une commission « environnement » en charge d'identifier et aider à mettre en œuvre des stratégies de réduction de notre empreinte environnementale, s'assurer des moyens de sa mission et de sa représentation dans les diverses instances des laboratoires.

2- Bilan de l'empreinte environnementale

- effectuer un bilan complet de l'empreinte environnementale de l'unité de recherche incluant une démarche de sensibilisation aux enjeux climatiques, un bilan complet des émissions de gaz à effet de serre (incluant consommations des bâtiments, déplacements professionnels et domicile-travail, utilisation du numérique, achats,...), et un bilan de la production de déchets et de la consommation de fluides.
- rendre ce bilan de l'empreinte environnementale public et le communiquer largement auprès du personnel,
- à partir de ce bilan de l'empreinte environnementale, définir une politique volontariste et chiffrée de réduction de l'empreinte environnementale pour chaque année à venir, la mettre en œuvre, notamment grâce à des opérations de sensibilisation/formation aux différents

aspects de notre empreinte (déplacements, alimentation, numérique,...), et la suivre par un processus d'amélioration continue.

3- Qualité de vie au travail

- s'assurer que les conditions de travail de ses membres garantissent un environnement sain, adapté à leur mission, et qui permette effectivement la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités,
- favoriser une politique humaine et sociale de pluralité et d'équité au sein des personnels, et dans les instances représentatives, afin d'assurer une sensibilité plurielle à la question de l'environnement,
- s'assurer auprès des prestataires de restauration collective qu'une offre écoresponsable est proposée, notamment en mettant à disposition des aliments à faible impact environnemental, en favorisant les fournisseurs locaux et les circuits courts, et en proposant une vaisselle réutilisable et une limitation des emballages.

4- Réduction de l'impact environnemental du fonctionnement

- s'engager dans la maîtrise des dépenses énergétiques, notamment : (a) s'engager vers une régulation thermique raisonnable au sein des locaux ; (b) contrôler la consommation d'eau, mettre en place des régulateurs de débit et promouvoir les éco-gestes ; (c) agir auprès des organismes de tutelles et des pouvoirs publics pour permettre une rénovation énergétique des bâtiments ; (d) promouvoir la transition aux énergies renouvelables lorsque c'est possible,
- favoriser les mobilités douces et le covoiturage dans les trajets domicile-travail pour celles et ceux qui peuvent y avoir accès (plan mobilité), en particulier en mettant en place les moyens et installations qui les facilitent (garage à vélos sécurisés, forums d'échange)
- faciliter le télétravail et la réorganisation associée de nos modes de travail, notamment la mise en place des moyens permettant une bonne participation à la vie du laboratoire (organisation inclusive des événements collectifs).

5- Maîtrise des déplacements professionnels

- engager le personnel à réduire les déplacements professionnels, surtout longue-distance, soutenir leur démarche et être incitatif, notamment quant à l'utilisation du train plutôt que de l'avion lorsque cela est possible,
- mettre à disposition du personnel des outils performants de visioconférence, assurer un support technique efficace et une formation à l'utilisation de ces outils, et encourager leur utilisation pour des réunions courtes (journée ou demi-journée),
- proposer/inciter à l'autopartage pour les déplacements professionnels groupés sur des courtes et moyennes distances.

6- Réduction de la consommation et de la production des déchets

- bannir le matériel jetable (vaisselle, couverts, gobelets, ...) des banquets, séminaires, et pauses café, refuser les prestations de restauration événementielle qui ne s'engagent pas à bannir les plastiques,
- limiter la consommation de papier en incitant fortement à réduire le recours aux impressions et photocopies, et former à une utilisation éco-responsable pour les utilisations incontournables, dématérialiser quand c'est possible les procédures administratives,
- maîtriser la consommation d'équipements divers, notamment informatiques, en incitant à des achats d'objets durables et une utilisation plus longue, et plus généralement faciliter et

favoriser la réutilisation et la réparation d'instruments et de matériel dans les laboratoires avant de procéder à de nouveaux achats,

- œuvrer à la mise en place du tri sélectif des déchets et/ou agir auprès des organismes de tutelles pour que cela devienne une réalité.

7- Communication interne

- communiquer auprès de tous les personnels sur l'impact de nos activités, les sensibiliser à la problématique de l'empreinte environnementale, et les inciter à engager un effort collectif et individuel pour la réduire,
- valoriser les initiatives en cours, informer sur les moyens et outils disponibles pour réduire l'empreinte de nos activités, proposer une charte de responsabilité environnementale dont tous les personnels pourront prendre connaissance et à laquelle ils pourront choisir de souscrire.

8- Communication externe

- se rapprocher d'initiatives existantes et engager des initiatives collectives avec d'autres laboratoires pour réfléchir et agir pour la réduction de l'empreinte environnementale de la recherche,
- lorsque les engagements précédents sont impossibles à réaliser dans l'immédiat au niveau de l'unité de recherche parce qu'elle n'en a pas les moyens ou que le règlement l'en empêche, faire les démarches auprès des tutelles en coordination avec d'autres unités de recherche concernées pour que cette charte puisse être appliquée,
- encourager les volontés individuelles d'informer et d'avertir de l'empreinte environnementale des activités humaines les différents publics que le personnel du laboratoire peut être amené à côtoyer (grand public, étudiants,...).